ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 56243

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les inquiétudes de l'Association nationale des auxiliaires de puériculture diplômés d'État (ANAP). En effet, l'ANAP s'interroge fortement sur la reconnaissance du métier d'auxiliaire de puériculture et sur la place qui lui est attribuée. Afin de rassurer les professionnels concernés, il la prie de bien vouloir lui indiquer pourquoi, dans le rapport de juillet 2008 sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance établi par Madame Michèle Tabarot, députée des Alpes-Maritimes, leur spécialité est-elle confondue avec les autres métiers de la petite enfance notamment concernant leur rôle au sein des crèches.

Données clés

Auteur : M. Étienne Mourrut
Circonscription : Gard (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56243
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Famille et solidarité
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7349
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)